



Passer en portage salarial

Par Tisba

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en CDI dans une ESN en tant que consultant en prestation pour une compagnie d'assurance.

Voilà 2 ans que je suis à ce poste et que je ne compte pas mes heures pour délivrer en temps et en heure tous les projets de mon client.

Or mon ESN ne souhaite pas m'augmenter car leur marge obligatoire de 30 ou 33% ne serait pas respectée si je prenais ne serait-ce que 5%. (Mon salaire étant déjà dans la fourchette basse du secteur mais j'avais pris ce poste car mon m'avait vendu une évolution après ma mission).

Mon client est très satisfait de mon travail et je souhaiterais continuer à travailler avec lui (pas d'internalisation possible pour l'instant).

Je voudrais donc passer en portage salarial (que mon ESN propose déjà à certaines personnes) mais celle-ci refuse pour l'instant (Peu étonnant car elle passerait d'une marge >30% à seulement 10% voir moins).

J'ai une clause de non concurrence dans mon contrat qui m'empêcherait d'apporter ce client à une autre ESN (ce qui pour le coup est bien normal).

Voyez-vous un point de levier qui pourrait faire accepter à mon ENS de me passer en portage plutôt qu'en simple CDI de prestation ?

Merci par avance à ceux qui liront